



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

CS/MG

N° 001932

Service Animation
jeunesse -
Convention
d'objectifs et de
financement du
Contrat Enfance
Jeunesse 2015-2018

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 1
- Maryse LAMY

ABSTENTION(S) : 0

Par délibération CS/VC n° 1273 en date du 29 Novembre 2011, le conseil municipal a approuvé le contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole pour une durée de quatre ans du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Ce Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à son terme. Une nouvelle contractualisation pour la période 2015-2018 a fait l'objet de négociations avec la CAF et la MSA.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif par lequel la collectivité s'engage à mener une politique éducative sur son territoire. Ce dispositif est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Cette aide au fonctionnement vise à soutenir les collectivités qui souhaitent développer leur offre d'accueil et la qualité de l'action éducative.

Au niveau national, la MSA et la CAF soutiennent les actions en faveur de l'accueil des jeunes et des enfants mises en place par les politiques publiques. A travers le Contrat Enfance Jeunesse, la Commune d'Apt propose de continuer d'améliorer, en quantité et en qualité, les offres de service en matière d'accueil des enfants et des jeunes. Dans un cadre contractualisé, la CAF et la MSA participent avec les collectivités à chaque étape des projets et les soutiennent financièrement

Ce contrat permettra la réalisation de formules nouvelles ou l'amélioration des structures existantes, afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité d'accueil et d'en faciliter l'accès aux familles les moins favorisées par :

- une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
- le choix d'une localisation géographique équilibrée des différentes actions ;
- toute mesure visant à favoriser la participation active des parents des enfants et des jeunes;
- les dispositions destinées à prendre en compte les attentes particulières des familles et de leurs enfants.

Les termes du contrat matérialisent les objectifs quantitatifs, qualitatifs et financiers, sur lesquels s'engagent les deux parties.

La durée du contrat est de 4 ans, à compter du 1er janvier 2015, avec une évaluation chaque année lors du comité de pilotage.

La MSA Alpes Vaucluse s'engage à soutenir financièrement ce contrat pour l'année 2015 conformément aux orientations de la nouvelle convention d'objectifs signée pour une durée de 4 ans de 2012 à 2015. Pour la période 2016-2018 la MSA se réserve le droit de poursuivre son engagement en fonction des orientations de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2016-2020.

Dans sa séance du 26 novembre 2015 le comité de pilotage a proposé les différentes actions ci-après détaillées :

Volet « Jeunesse »

ALSH maternel et primaire de l'APAS
ALSH maternel municipal
Accueil jeune municipal

Volet « Coordination »

Mi-temps volet jeunesse

Le tableau financier ci-après précise la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales et de la mutualité sociale agricole Alpes Vaucluse sur la durée du contrat.
Les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus sont limitatives, elles peuvent être inférieures si les capacités d'ouverture des structures, les prix de revient et les taux d'occupation ne correspondent pas à ceux conventionnés

Action nouvelle							
Type action	Nature action	Nom action	Année 2015		Année 2016	Année 2017	Année 2018
			PPS CEJ MSA	PS CEJ CAF	PS CEJ CAF	PS CEJ CAF	PS CEJ CAF
Accueil jeunesse	ALSH extrascolaire	ALSH maternel municipal	631,87	12.637,33	12.637,33	12.637,33	12.637,33
	Accueil jeune	Club jeune municipal	634,56	12.691,26	12.691,26	12.691,26	12.691,26
TOTAL ACTION NOUVELLE			1.266,43	25.328,59	25.328,59	25.328,59	25.328,59
Action antérieure							
Accueil jeunesse	ALSH extrascolaire	ALSH maternel municipal	1.701,36	34.027,23	34.027,23	34.027,23	34.027,23
		ALSH maternel centre social	397,33	7.946,53	7.946,53	7.946,53	7.946,53
		ALSH primaire centre social	281,44	5.628,79	5.628,79	5.628,79	5.628,79
	Accueil jeune	Club jeune municipal	1.076,63	21.532,50	21.532,50	21.532,50	21.532,50
Pilotage jeunesse	Poste coordination	Coordonnateur jeunesse	453,75	9.075,00	9.075,00	9.075,00	9.075,00
TOTAL ACTION ANTERIEURE			3.910,5	78.210,05	78.210,05	78.210,05	78.210,05
TOTAL			5.176,93	103.538,64	103.538,64	103.538,64	103.538,64

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE

Approuve la convention d'objectifs et de financement, la démarche proposée, les actions prévues au titre du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que les plans de financements correspondants tels qu'ils lui ont été présentés.

Autorise Madame le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse et les mutuelles sociales agricoles Alpes Vaucluse.

Approuve le montant total de la prestation de service d'un montant maximum de :

- 414154.56€ pour la CAF pour la période de 2015 à 2018
- 5176.93 € pour la MSA pour l'année 2015

Autorise Madame le Maire à signer le contrat enfance jeunesse et tous les documents s'y afférents et à intervenir dans ce cadre.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI